

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

BOURS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

Déplacements ministériels. — Entre radicaux et socialistes. — Les grèves de l'Est.

Les ministres se déplacent avec une facilité étrange ; chaque dimanche des inaugurations provoquent des discours, mais ces discours n'apportent rien de nouveau qui puisse faire préjuger de la tournure des idées politiques au centre. On répète à satiété que le gouvernement ne veut s'appuyer que sur les gauches et tient à faire voter la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Mais on constate un peu partout une action différente de l'administration et les dates probables, indiquées pour la rentrée des Chambres, ne prédisposent pas les esprits à avoir une confiance illimitée. Et l'on discute beaucoup sur ces questions.

Entre les radicaux et les socialistes, une divergence de mots plutôt que d'idées existe sur la question du « patriotisme ». Plusieurs leaders de gauche, entre autres MM. Clémenceau et Maujan, se sont jetés sur certaines déclarations de Guesde à propos de la réalisation des réformes sociales dans la République, pour accuser les socialistes du parti unifié de rompre l'accord du Bloc, et de chercher à diminuer la force de la France.

De telle sorte que les alliés du parti de la vérité dans l'affaire Dreyfus sont en train de se séparer et qu'un groupe, celui qui était le plus à droite dans la bataille, serait sur le point de verser dans le nationalisme. La cause de cette agitation est évidemment le trouble provoqué par les menaces du gouvernement allemand et aussi les incertitudes des élections législatives de demain.

Dans l'Est, la grève s'étend. Pour l'instant les esprits sont préoccupés par les circonstances dans lesquelles s'est produite la mort de l'ouvrier belge transpercé par la lance d'un dragon.

Une enquête a déjà démontré que les officiers n'obéissent pas aux règlements dans leur attitude à l'égard des grévistes. Comme en Russie, ils se sont mis à employer des cravaches en caoutchouc, des *nagaykas* ou peu s'en faut. Le but de cette tactique est deux fois mauvais : elle amène les soldats à considérer les citoyens français comme des inférieurs, de la « racaille » et aussi elle conduit les chefs à avoir moins de réserve et de sang-froid dans une circonstance difficile.

A L'ÉTRANGER

En Hongrie. — Le conflit Suédois-Norvégien. — Russie.

En Hongrie, la Chambre des Seigneurs s'est réunie avec des intentions belliqueuses contre un ministre qui demeurerait malgré la Constitution, mais qui était soutenu par l'empereur-roi. Devant l'attitude résolue des députés, le président du Conseil a donné sa démission et la Chambre s'est prorogée jusqu'au 10 octobre.

La question qui se pose en Autriche-Hongrie est au fond la même que celle qui vient d'être résolue dans la péninsule scandinave. La Hongrie veut se séparer de l'Autriche et pour y réussir tous les prétextes sont bons. Le prétexte actuel, c'est la suppression des commandements en allemand dans les exercices militaires et son remplacement par la langue magyare.

En Scandinavie, il a paru un instant que la paix était menacée et que la scission suédo-norvégienne ne se ferait pas sans guerre. Les Suédois surtout objectaient l'illégitimité du maintien de certaines fortresses construites autour de Christiania à une époque où l'indépendance de la Norvège n'était pas en

question ; ils en exigeaient la destruction. Et il semble bien aussi que chez ce peuple les souvenirs des exploits de Gustave Adolphe et de Charles XII excitaient d'une façon toute particulière les instincts chauvins et lui faisaient considérer la rupture de l'Union comme une atteinte à l'honneur national.

Mais on a fini par s'entendre à Carlstad où les délégués des deux gouvernements se sont réunis et causent des conditions les meilleures pour maintenir l'amitié entre frères scandinaves. Les Norvégiens cèdent sur la question des fortresses et il ne reste plus que des détails à régler. Ce sera fait bientôt et le gouvernement de Christiania pourra en toute tranquillité décider si la République convient mieux que la monarchie aux destinées des compatriotes d'Isben.

Dans la région du Caucase, la lutte entre Tartares et Arméniens paraît arriérée. Les troupes russes auraient fini par prendre le dessus et Bakou reviendrait à la sécurité. Mais est-il possible de savoir l'exacte vérité sur ce qui se passe là-bas, dans un coin de l'empire des tsars ?

LE FURETEUR.

A CEUX QUI CALOMNIENT

Nos instituteurs, par leur attitude au Congrès de Lille, par les déclarations qu'ils y ont faites, par les vœux qu'ils y ont exprimés, comme par leur protestation provoquée par la présence de M. Bocquillon, leur accusateur, viennent de répliquer fièrement et hautement à tous leurs calomnieux. Ceux qui de la haine de l'instituteur laïque aveugle, ceux que leurs obligations contraignent à médire de nos instituteurs, au profit, du moins le croient-ils, des congréganistes, auront bien du mal, je ne dis pas à continuer leurs calomnies, mais bien à les faire admettre par les esprits impartiaux.

Leurs calomnies continueront, il n'en faut pas douter, puisque même au lendemain de la séance du Congrès qui les fait s'écrouler, certains journaux de la réaction osent affirmer que, dorénavant, la jeunesse française, entre les mains des instituteurs laïques, sera corrompue et qu'elle nous préparera les pires défaites morales et autres. C'est l'éternel système de ceux qui s'intitulent les seuls honnêtes gens de France et qui se recommandent pourtant de la doctrine de Basile : « Calomniez, calomniez, il en restera bien quelque chose. » Et ils calomnient comme poussés par une force mystérieuse, ils calomnient avec une sorte d'inconscience qui leur vaudrait presque une excuse. Seulement nous ne sommes plus au temps où la calomnie s'implantait et imprégnait tous les cerveaux, où nul ne la pouvait combattre ne sachant pas à juste d'où elle partait et qui la cultivait.

On sait aujourd'hui d'où elle vient et le but qu'elle poursuit, en faveur de qui elle le poursuit et la riposte est aisée.

Enfin, les citoyens sont mis à même de connaître les calomnieux, d'approfondir les motifs qui les guident, d'en apprécier l'immoralité comme ils ont tous les moyens d'étudier ceux que l'on calomnie et de ne porter un jugement sur eux, qu'après avoir pesé, tout à leur aise, le pour et le contre.

Et c'est bien parce que nos adversaires savent tout cela, c'est bien parce qu'ils redoutent pour eux, le jugement définitif du peuple de France que, entraînés par une sorte de vertige, niant l'évidence, heurtant le bon sens, insultant à la justice comme à la loyauté de ceux qu'ils tentent de tromper, ils s'empressent en un dernier spasme haineux, d'accuser nos instituteurs et de les représenter, eux aussi, comme un danger moral, comme un danger national.

Pauvres fous ! pauvres malhonnêtes gens ! Pauvres mercenaires d'un parti qui les use et les considère et

serait le premier à leur faire sentir son mépris, s'il était jamais possible que, grâce aux calomnies qu'ils débitent, la victoire leur fut un jour assurée.

Quant aux calomniés, quant à nos instituteurs, conscients de leur devoir envers la République, forts de leur conscience et de leur dignité, n'ayant à se faire enseigner par personne ce qu'ils doivent à la Patrie, ils sont et demeureront au-dessus des calomnies de ceux qui les combattent, sachant fort bien que les hiboux et les chouettes ont horreur de la lumière et que l'on ne saurait leur en vouloir. Tous ceux qui auront suivi la discussion du Congrès de Lille, tous ceux qui auront médité sur ce qui y aura été dit, rendront l'hommage qui leur est dû à nos instituteurs, ces véritables éducateurs du peuple, ces pionniers d'avant-garde de la démocratie.

Tous ceux qui, sans passion, sans parti-pris, sans haine, écouteront les calomnies de la réaction, et les rapprocheront des décisions prises au Congrès, seront fixés sur leur valeur. N'est-ce pas tout ce que, les uns et les autres, nous pouvons désirer.

Aussi pouvons-nous dire à ceux qui calomnient : « Continuez, Messieurs les Calomnieux, continuez. C'est à vous, à vous seuls que vous portez préjudice, et c'est le peuple de France qui jugera et condamnera vos tristes manœuvres. »

Horace VARBEL.

Causeries

SUR L'ÉGLISE, LE SOCIALISME, LA PATRIE, etc.

X

Ce souci de la vie intérieure, interrompit Dargyr, me plaît et vous honore ; mais il restera, je le crains, exceptionnel, et pour avoir désiré que la valeur morale de l'individu ne fût pas diminuée, vous serez traité d'aristocrate, ce qui est, comme vous savez, une injure grave et maléfique.

— Eh ! n'est-on pas toujours l'aristocrate de quelqu'un ? Vos présages, mon ami, me semblent pourtant un peu surs. Prenez garde que votre âme exilée ne colore de ses regrets impuissants et de son pessimisme précoce l'univers et les hommes. Regardez, homme de peu de foi et ne doutez plus.

Le défaut secret dans la doctrine se traduit, en effet, comme il est naturel, par un désaccord éclatant parmi les hommes.

Ou plutôt l'idée ici encore n'est que le signe du fait ; c'est le désaccord parmi les hommes qui a précédé et manifesté le vice profond de la doctrine.

Il y a, mon ami, vous ne l'ignorez pas, deux façons d'être socialiste : on peut l'être à la façon de M. Guesde et de M. Sorel, ou à celle de M. Jaurès. Et je ne songe pas ici à la question de tactique qui a divisé ces messieurs ; nous sommes, vous et moi, au-dessus de ces contingences. La différence dont je parle est plus haute. Il y a un socialisme matérialiste et il y en a un autre qui se pique volontiers d'idéalisme.

C'est pour celui-ci que j'opte, mon ami, et sur lui que je compte parce qu'il n'est point exclusif de l'autre et que moins étroit, il a plus de chances de comprendre dans la souplesse de ses développements, la réalité tout entière.

— En vérité, mon ami, je vous admire. Admettez-vous aujourd'hui, par hasard, que les idées ont une existence réelle ? Et ne seriez-vous, mon cher, qu'un sophiste ?

— L'univers, mon cher Dargyr, est le verbe de Dieu ; ne vous semble-t-il pas que ce verbe est quelque peu contradictoire ? Dieu lui-même, à supposer qu'il existe, n'est qu'un

sophiste ; comment voulez-vous qu'un pauvre homme soit autre chose ?

Sachez, au surplus, que votre reproche est parfaitement injuste. J'ai dit, il est vrai, que les idées plongent dans le sol profond des faits des racines innombrables et subtiles qui les font vivre ; mais ai-je nié qu'elles végussent ?

Elles vivent, mon ami, ces plantes merveilleuses, tant que subsistent leurs racines.

L'idée n'existe point en dehors des hommes, mais elle existe en eux, par eux, mais elle agit sur eux, mais, puisqu'elle agit, elle est.

— Soit ; l'idéalisme de M. Jean Jaurès est donc votre unique espérance ? Je vous plains ; car n'en voyez-vous pas la fragilité ?

Certes je lui suis gré de ces efforts pour concilier l'individualisme et le socialisme, d'autant que ces efforts sont, en général, méconnus ; mais il est individualiste, hélas ! à la façon du romantique qui est simpliste, lyrique et verbal.

Je ne saurais découvrir, quant à moi, dans ces visions optimistes et naïves de la cité future, un souci réel de la vie morale.

— Mais comptez-vous pour rien l'idée de justice ? Et n'admirez-vous pas sa manière de faire coopérer Karl Marx et Michelet à l'œuvre essentielle et humaine ?

— Je l'admire comme il convient, mon ami, et soyez persuadé que je ne prends guère au sérieux les artifices dialectiques dont use M. Faguet pour démontrer que l'idée de justice est une idée fautive ; c'est une idée réelle, cela me suffit.

Je ne saurais cependant m'empêcher de la trouver insuffisante pour être une source profonde de vie intérieure ou du moins trop mal entendue.

Elle n'est chez la plupart que le déguisement métaphysique d'un appétit et la parure hypocrite d'un egoïsme. Et qu'est-ce qu'une vie morale qui repose sur de tels fondements ?

Est-ce à dire que l'idée de justice soit foncièrement immorale ?

Dieu me garde de le penser, mais sous prétexte de ne lui point ôter de sa force révolutionnaire, on la défigure ; on la revêt de violence et on l'arme de fureur.

Dans cette retraite toute embaumée de charité chrétienne, je voudrais, mon ami, restituer sa beauté calme et douce à la justice qui n'est que la charité sans la foi.

Georges DELVIL.

Les troubles en Russie

Médecins aux arrêts

Le gouverneur a décrété la mise aux arrêts des médecins coupables d'avoir participé au récent meeting antigouvernemental de la ville de Balaschow, qui provoqua contre eux une violente agression de la part de la populace ameutée par des agents provocateurs réactionnaires.

La Conférence de la délégation provinciale et des districts de la province de Saratow vient de télégraphier au ministre de l'intérieur une protestation énergique. Elle fait ressortir le danger de paralyser ainsi l'activité des Zemstvos, d'amener la démission de son personnel médical et de susciter des désordres publics. Le télégramme conclut à une demande de surseoir à la décision du gouverneur concernant les médecins.

A Varsovie

Le gouverneur général a adressé un ordre à l'armée, dans lequel il déclare que la passivité et les hésitations des autorités civiles empêchent le rétablissement de l'ordre dans la Pologne russe. Les désordres dit-il doivent être étouffés, et comme la police est insuffisante, les soldats doivent agir avec vigueur, sans crainte des responsabilités.

A Bakou

Une dépêche aux journaux de Saint-Petersbourg dit que la fourniture de l'eau à Bakou est arrêtée. Les mem-

bres de la municipalité, les docteurs et les ingénieurs se sont enfuis de la ville.

Les ouvriers sans travail ont reçu l'ordre de partir, faute de quoi ils seront expulsés.

La paix russo-japonaise

Les Pertes du Japon

Le Standard prétend que les pertes totales éprouvées par le Japon pendant la guerre dépassent le chiffre de 72.000 hommes, et se décomposent ainsi : tués, 46.180 ; morts des suites de leurs blessures, 10.970 ; morts de maladie, 15.300.

Les Journaux suspendus à Tokio

Les articles de journaux contre les conditions de paix sont moins nombreux depuis la publication de l'ordonnance impériale autorisant la suspension des feuilles publiant des articles dangereux pour le maintien de l'ordre. La suspension a été prononcée neuf fois à Tokio et treize fois en province ; cinq journaux ont été interdits deux fois.

À la fin de la guerre de Chine, au moment de l'intervention de la Russie, de l'Allemagne et de la France, le nombre des journaux suspendus fut de deux cent dix.

L'Armistice

Le 16 septembre a eu lieu, dans la baie de Korniloff, la conférence de l'amiral russe Jessen avec l'amiral japonais Schimamura. Cette conférence avait pour but d'élaborer les conditions de l'armistice en mer.

L'escadre de l'amiral Jessen comprend deux croiseurs et deux torpilleurs ; l'escadre japonaise était composée de même façon.

La conférence a duré cinq heures.

Les deux amiraux ont arrêté la ligne de démarcation bornant les rayons de navigation. Ils ont décidé également l'interdiction de la contrebande de guerre et l'envoi d'un transport russe au Kamtchatka.

INFORMATIONS

L'Amnistie

La Libre Parole prétend avoir recueilli le bruit qu'il serait question, au prochain Conseil de Cabinet, de la nouvelle présentation à la Chambre du projet d'amnistie voté par le Sénat en faveur des condamnés de la Haute-Cour.

L'Unité socialiste

Appelé à juger M. Paul Brousse pour avoir reçu le roi d'Espagne à l'Hôtel-de-Ville, la Fédération socialiste unifiée du département de la Seine, qui avait refusé d'exclure du parti socialiste le président du Conseil municipal, vient de se prononcer pour un blâme. La sentence s'applique également à deux conseillers municipaux socialistes, membres du bureau de l'Assemblée communale. MM. Heppenheimer et Turot.

Après avoir dans ses considérants relevé ce fait que pour s'excuser les citoyens Brousse, Heppenheimer et Turot avaient argué « d'engagements antérieurs contractés vis-à-vis des groupes dont ils relèvent ou de tiers dont le parti n'a pas à reconnaître l'existence », le Conseil fédéral déclare « que désormais, dans l'application des règlements du parti et de la Fédération, il est résolu à ne tenir aucun compte des situations antérieures, et il engage les sections à obtenir de tous leurs membres l'assurance formelle de la rupture d'engagements incompatibles avec l'exécution des décisions du parti ».

Le Convent maçonnique

Dans la séance tenue jeudi soir par le Convent, M. Lafferre, député, président sortant du conseil de l'Ordre, a lu la déclaration suivante :

« Désireux de répondre aux préoccupations de l'immense majorité des francs-maçons, j'ai la faveur de vous

soumettre, au nom du conseil de l'Ordre, la déclaration suivante : La franc-maçonnerie, institution essentiellement tolérante, ouverte à la libre discussion, dégagée de toutes les affirmations dogmatiques, considère toutes les idées comme justiciables de l'esprit critique.

« L'idée de patrie et le patriotisme ne sauraient échapper à l'épreuve de la controverse. La patrie est un fait social, une réalité vivante, un être organisé, une personne morale qui synthétise des traditions, un passé de joies et de labeurs communs, un ensemble de conquêtes politiques, économiques et sociales lentement amassé par nos aïeux comme un héritage pour les générations à venir. Nous ne voulons laisser ni contester ni compromettre cet héritage.

« Le patriotisme n'est l'apanage d'aucun parti. Il est le devoir étroit de tous. On peut aimer sa patrie pour des motifs différents, mais il n'y a pas de degrés dans le dévouement qu'on lui doit. Il n'y a pas des patriotes « plus » et des patriotes « moins ». L'obligation de la défense nationale ne peut être mise en question.

« Le refus de prendre les armes contre l'invasion, la provocation à la désobéissance aux lois militaires, la grève de l'armée active et des réserves préconisée comme une réponse à l'appel de la patrie en danger sont incompatibles avec le devoir civique. L'obligation de maintenir l'indépendance nationale est aussi impérieuse que celle de défendre son foyer contre l'outrage. L'indépendance nationale est en effet la condition de la liberté, des progrès politiques, de l'affranchissement social auquel nous travaillons dans la sécurité de nos frontières.

« En défendant leur patrie, les francs-maçons de France travaillent pour l'humanité. Nous lui consacrons ce foyer de lumière, cette école de droit et de justice que la Révolution a instituée sur notre sol, et que nous proposons à l'imitation des autres peuples.

« Respectueux de l'indépendance des Etats, nous leur laissons le soin de développer, suivant leur génie et dans la plénitude de leur liberté, les grandes idées humaines dont nous nous sommes fait les apôtres. Notre patriotisme n'exclut pas l'entente entre les nations, et nous prôtons notre fraternel appui à l'action des amis de la paix, qui rêvent de former une Fédération des patries pour prévenir les conflits sanglants et maintenir la paix entre les peuples. Il n'exclut pas davantage l'entente internationale des citoyens de tous les pays pour favoriser l'évolution parallèle de tous les progrès politiques et sociaux, pour faire obstacle aux guerres de conquête et aux fantaisies belliqueuses des monarchies.

« La propagande de ces idées peut légitimement s'exercer par la plume et par la parole, par la discussion, par l'exemple, par les manifestations légales. Les appels à la violence, les procédés anarchistes de l'action directe, recommandés par certains révolutionnaires, sont, dans les Etats dont la Constitution garantit les droits de l'homme et du citoyen, contraires à l'ordre légal et compromettent la cause de la paix, qu'ils prétendent servir. Le Grand-Orient de France ne saurait s'y associer à aucun degré. »

Le président, L. LAFFERRE.

Cette lecture a été soulignée d'unanimes applaudissements.

La question franco-allemande

Les journaux soulignent l'importance de la délibération du congrès socialiste d'Iéna au sujet de la question franco-allemande et du rejet de la motion Bernstein, blâmant le gouvernement allemand pour son attitude.

Le Temps voit dans ce rejet la preuve que les socialistes allemands entendent rester en dehors des controverses sur la désertion légitime, et, en tout état de cause, si le ministère de la guerre lançait l'ordre de mobilisation, ils prendraient le fusil. Il semble donc qu'il ne puisse pas y avoir de politique uni-latérale au point de vue des conflits internationaux entre les deux partis socialistes français et allemand.

Les sous-officiers élèves officiers

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux en chef la circulaire suivante relative aux rengagements des candidats aux écoles d'élèves officiers :

« Paris, le 19 septembre 1905.

» Comme suite à la circulaire du 14 septembre, au sujet de la proportion des sous-officiers restés sous les drapeaux au-delà de la durée légale du service, en vertu d'une commission d'un rengagement ou d'un engagement. Il y a lieu de prévoir des dispositions pour éviter le renvoi dans leurs foyers de sous-officiers candidats aux écoles d'élèves officiers qui ne pourraient être rengagés dans les corps où la proportion des trois quarts prévus par l'article 59 de la loi du 21 mars 1905 est atteinte ou dépassée.

» En conséquence, les chefs de corps de troupe se trouvant dans les conditions ci-dessus sont autorisés, sous réserve d'en rendre compte directement et sans retard au ministre (direction de l'arme), à rengager en surmombre les candidats aux écoles d'élèves officiers susceptibles de concourir avec succès pour l'admission dans ces écoles, et qui seraient exposés à une libération forcée, faute de vacance dans le corps.

» Signé : Maurice BERTEAUX. »

Les Allemands en Afrique

On annonce officiellement que pendant les opérations dirigées contre eux par le général von Trotha, les indigènes ont réussi à éviter la poursuite des différentes colonnes allemandes et ont attaqué sur les derrières un convoi important près de Kietmanshoep.

L'escorte du convoi, complètement surprise, est virtuellement annihilée.

Les indigènes se sont emparés d'un millier de fûts de bétail, de 112 voitures, quelques-unes chargées de munitions et d'un certain nombre de fusils.

Petites Nouvelles

M. Rouvier, président du Conseil, a offert au ministère des affaires étrangères, un déjeuner en l'honneur de M. Witte.

— A Lucerne, le Congrès universel de la paix a décidé de transmettre au bureau de la paix de Berne une proposition tendant à créer dans tous les pays un fonds de propagande avec une administration autonome.

— M. Rouvier a remis au roi Carlos, du Portugal, la lettre du président de la République. M. Loubet, relative à son voyage à Lisbonne.

— On mande de Berlin, que l'on vient de découvrir un déficit de 2.500.000 francs dans la caisse de l'Association de l'assistance des officiers. Un colonel et deux généraux ont donné leur démission de membres du Comité.

— Le 25^e congrès national de l'enseignement se tiendra à Biarritz, les 29, 30, 31 octobre et 1^{er} novembre 1905.

— Le conseil de guerre de Constantinople a condamné à mort le traître indigène Chebata-Salabit, qui, le 25 juin dernier, tua d'un coup de fusil un de ses camarades.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Pelletan, dans la *Dépêche* :

Quoi qu'il en soit, les conséquences de la politique prônée par Guesde sont faciles à prévoir. Il est bien évident que la première serait de faire élire beaucoup plus de membres du bloc de droite et que la seconde serait de rejeter du même côté un certain nombre de républicains bien intentionnés, mais timides, que les rancunes de la lutte électorale et la rupture du bloc brouilleraient vite avec les revendications sociales un peu hardies. La législature prochaine semblerait appelée à faire, pour ces revendications, ce que les deux législatures précédentes ont fait pour la lutte contre l'Église. Il n'y faudrait plus songer. On ne réaliserait ni l'impôt sur le revenu, ni les retraites ouvrières, qu'il faudra bien voter après les avoir décidées, sans attendre et faire crier de gros intérêts constataires, qui ont le bras long. Toute la force de cohésion du bloc y aurait été nécessaire. La majorité que nous donnerait l'attitude préconisée par Guesde ne fera naturellement rien de sérieux en ce sens. On pourrait s'estimer heureux si, comme je le disais au début, elle n'était pas représentée au pouvoir par un régime de combat, dont les populations ouvrières pourraient bien sentir tout le poids.

Revue de la presse locale

Du *Quercinois* :

L'irritation malade du kaiser n'est pas douteuse, ses brusques voltes d'opinion démentent à l'évidence, d'autant que la cauteleuse diplomatie toulonnaise n'a jamais engagé de loyales négociations avec la France.

L'Allemagne, ce n'est que trop certain, veut nous imposer sa tutelle morale. Elle entend diriger à sa guise notre politique extérieure. Les résistances qu'elle rencontre chez notre gouvernement ne font qu'aggraver une situation de plus en plus délicate.

L'heure est venue de jouer cartes sur table. Il va falloir que Guillaume II nous dise ce qu'il désire réellement. Nous verrons alors s'il est conforme à nos glorieuses traditions et à notre dignité nationale de nous soumettre à un ultimatum déshonorant.

CHRONIQUE LOCALE

La Lettre de M. Ernest Talou

On nous écrit de Gourdon :

Monsieur le Directeur,
Voulez-vous me permettre d'avoir recours une fois encore, à l'hospitalité de vos colonnes pour vous dire l'opinion de notre arrondissement sur les élections sénatoriales.

Nous avons tous suivi ici, avec le plus grand intérêt, la discussion soulevée dans la presse par le *Journal du Lot* et nous avons applaudi à ses déclarations si précises et si énergiques.

La nouvelle lettre du conseiller général de Saint-Géry, a eu le mérite de dissiper les dernières équivoques et de délimiter le terrain exact du combat à l'élection de janvier.

Je vous disais, il y a quelques mois, que l'arrondissement de Gourdon demeurerait fidèle au « Bloc sénatorial » et j'exprimais la volonté bien ferme de nos délégués républicains de combattre sans merci les combinaisons qui tendraient à entamer le Bloc.

Il ne nous semblait pas ici que M. Costes eût démerité. On chuchotait cependant beaucoup trop de tous côtés, que M. Costes devait être remplacé par M. Rey ; on le disait encore ces jours derniers, et l'on affirmait que des émissaires cadurciens parcouraient l'arrondissement de Gourdon en y prêchant une croisade en faveur du député de Cahors. Sur ce point, j'aurais des précisions et je n'hésiterai pas à vous les transmettre.

Cette campagne ne pouvait avoir aucun succès auprès des républicains de notre arrondissement. M. Rey ne s'est point contenté d'être le beau-frère de M. Lachéze ; il l'a constamment soutenu dans l'ombre ; il a mis au service du député-renégat le crédit dont il jouissait auprès des ministres du Bloc. Les faits abondent et suffiraient à nous faire considérer M. Rey comme un ennemi si nous ne pouvions, en même temps et comme tout le monde, lui reprocher son attitude de trahison républicaine.

Que Cahors choisisse son sénateur comme il l'entendra, vous écrivais-je, mais qu'il présente à nos suffrages un radical sincère et éprouvé.

M. Ernest Talou, pris à partie par certain organe républicain pour des motifs faciles à démêler, déclara qu'il était avec nous contre M. Rey et non contre M. Costes. Sa lettre de mercredi précise encore mieux la situation, et, avec sa franchise native, il fait savoir que sa candidature sera corrélative de celle de M. Rey.

On ne pouvait rêver de meilleures conditions de combat : et M. Costes et ses collègues peuvent envisager la bataille avec la plus parfaite sérénité.

Le concours des réactionnaires de Gourdon, sa situation ancienne dans l'arrondissement de Cahors, et les manœuvres de M. Vival à Figeac, pouvaient donner à M. Rey quelque espoir de supplanter M. Costes. Le tentera-t-il maintenant ? J'en doute, et sa candidature me paraît à jamais compromise.

Mais il fallait l'acte énergique de M. Ernest Talou pour couper court à des combinaisons que nous ne pouvions ici ratifier.

Je suis bien sûr que les vrais républicains de Cahors, ceux que n'aveuglent point la haine ou l'envie, appuient comme nous le beau geste politique du lutteur déjà ancien et inébranlable qui porte dignement le nom de Talou.

Ici, nous saurons nous souvenir, nous savons où sont nos amis et nous irons résolument aux urnes pour le triomphe non équivoque du « Bloc sénatorial ».

Un Maire républicain.

BADINONS....

L'Union Républicaine nous reproche amèrement d'avoir relevé comme il convenait ce qu'elle appelle son « badinage » à l'égard du *Journal du Lot* et de son directeur. On réclame, chez notre confrère, le droit « de plaisanter quelquefois les hommes et les choses », et on s'offusque de notre susceptibilité.

Pour aussi étrange que puisse paraître un semblable reproche venant du journal de M. Marmiesse qui, comme l'on sait, n'est point chatouilleux (???) nous l'acceptons très volontiers et nous saurons, à l'avenir, user de représailles.

Revenant, à notre tour, notre droit au badinage, nous « plaisanterons les hommes et les choses », M. Pignères et M. Marmiesse qui, nous en avons maintenant la certitude, se garderont bien de « s'emporter » et esquiveront leurs plus gracieux sourires.

Mais comme c'est là travail bien futile, nous attendrons encore quelque temps pour l'entreprendre. Nous n'aurons qu'une prétention ce jour-là, celle de mettre à notre œuvre un peu

plus d'esprit que n'en a mis notre confrère dans ses attaques si peu spontanées contre notre ami Ernest Talou.

SITUATION ÉCLAIRCIE

Le *Journal du Lot* a fait enfin la lumière.

La lettre de notre ami Ernest Talou et les explications échangées par les journaux républicains nous font entrevoir la réélection certaine des trois sénateurs sortants.

M. Rey est jeté par dessus bord par tous nos confrères. Seul, le *Réveil* oublie toujours de nous dire comment il traiterait la candidature de M. Rey au Sénat. Il est vrai que ravalant une fois encore à de misérables questions de boutique les discussions les plus sérieuses, l'organe de la rue des Tabacs se tire d'affaire en nous accusant de vénalité.

C'est plus commode, cela coûte peu à l'imagination fertile de M. Vival et nos amis en rient de si bon cœur !!!

Autour d'un Banquet

De toutes fêtes, de toutes manifestations, il se dégage une impression qu'il est toujours bon de noter ; et, en vérité, la fête, la manifestation de Castelnaud, mérite, même à 8 jours de distance, d'être analysée.

Elle ne fut pas banale. D'abord, les 3 Sénateurs y assistaient ; par eux, elle fut rehaussée ainsi que par le Conseiller général, l'éloquent M. de Monzie.

Et si cette fête s'est déroulée d'un côté au milieu des bruits de danses et de la gaité d'une foule jeune, de l'autre côté, la manifestation a éclaté, nourrie, vibrante du groupe nombreux des citoyens qui s'intéressent à la chose publique.

Car tous ceux qui se trouvaient à Castelnaud, dimanche, étaient animés des mêmes sentiments ; ce fut, dans la journée, la fête de l'agriculture ; ce fut, dans la soirée, la manifestation sincère de républicains qui ne savent pas taire leurs sympathies, leurs convictions.

Et si d'aucuns, muets, ont vu avec dépit, l'explosion d'enthousiasme qui fut soulevée par des paroles précises et nettes au sujet des intrigues calculées d'un politicien qui ne fut pas fidèle à ses électeurs, eh bien, tant pis pour eux ; mais les républicains, tous ceux qui assistaient au banquet, furent enchantés d'entendre préciser la situation fautive dans laquelle on avait voulu les placer.

La fête, la manifestation plutôt, de Castelnaud fut toute en faveur du bloc sénatorial, contre lequel, comme nous l'avons maintes fois affirmé, toute intrigue doit échouer. Or, l'intrigue, en l'espèce, serait, seule, celle qui entretenait l'équivoque, donnerait satisfaction à des félons, et cela, avec de faux airs de pudeur farouche mais peu sincère.

C'est ce qu'a dit excellemment notre ami M. Lacaze ; c'est ce qu'a confirmé dans sa lettre parue ici mardi, le dévoué et distingué Conseiller général de Saint-Géry.

La lutte n'aura lieu que contre la réaction, quoiqu'on en dise ; c'est ce qu'enfin a démontré clairement la fête, la manifestation de Castelnaud.

LOUIS BONNET.

Encore une lettre de M. Marmiesse!

Dans notre numéro de mercredi, à la « Revue de la Presse », nous avons reproduit quelques lignes de l'*Union républicaine* ayant trait à la demande d'exclusion du parti des conseillers municipaux socialistes de Paris qui ont voté les crédits nécessaires à la réception du roi d'Espagne.

Les lignes citées étaient précédées des mots :

« Le journal de M. Marmiesse publie les lignes suivantes » et suivies de ceux-ci :

« L'Union serait-elle contre les exclusions ? »

Ce n'était pas bien méchant, mais M. Marmiesse qui aime à badiner, n'aime pas qu'on badine le journal où il écrit.

Et il nous adresse une longue lettre pour nous dire :

1^o Que si l'*Union* « a cru devoir insérer l'entrefilet (que nous avons reçu) produit, c'était simplement pour faire connaître l'état d'esprit du comité révolutionnaire de la Seine » que beaucoup connaissent mal ;

2^o Que nous le sacrons propriétaire de l'*Union*.

M. Marmiesse se trompe. Nous ne sacrons personne... Nous avons parlé du « journal de M. Marmiesse », comme nous parlerions du « journal de Vindex ou de Scapès » pour désigner le *Quercinois*. C'est tout.

Mais M. Marmiesse paraît vouloir profiter de la circonstance pour faire des confidences au public. Que ne se contente-t-il de la publicité du journal de M. Pignères ?

TRIBUNE LIBRE

Elections Consulaires

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Deux mois seulement nous séparent de l'époque où les électeurs consulaires seront appelés à élire leurs juges.

Un grand nombre de commerçants ont décidé de remédier à la façon dont se font les élections au tribunal de commerce accaparé toujours par les mêmes qui n'hésitent pas à s'imposer aux électeurs chaque année.

Chaque année, nous voyons se reproduire la même comédie ; si l'un juge non réligible, par conséquent fautive, il est remplacé par son prédécesseur bien reposé ; si le juge n'est que sortant qu'il ait donné des preuves de dévouement à la sainte Chapelle, il est conservé, tandis que s'il a eu le courage de montrer son indépendance, il est mis à la porte sans espoir de retour ; mais si un juge suppléant passe juge, pour remplacer celui-ci, la sainte Chapelle choisit le candidat parmi ses amis ; il faut qu'il remplisse diverses conditions, en un mot il faut une créature qui ne puisse contre-carrer ses vieilles habitudes.

Les commerçants, endormis jusqu'à ce jour, ont compris qu'il était temps de réagir et se proposent de combattre cette façon de recruter les juges du tribunal de commerce, car ce choix appartient aux commerçants ; aussi sommes-nous sûrs que les commerçants sauront soutenir leurs intérêts.

Un Groupe de commerçants.

P. S. — A la suite de cette note, notre correspondant nous signale, en outre, la lenteur avec laquelle procède le tribunal de commerce dans le règlement des affaires qui ne lui conviennent pas, et notamment dans une dernière et déjà ancienne affaire.

Conseil d'arrondissement

Les membres du Conseil d'arrondissement de Cahors sont convoqués pour le lundi 25 septembre, à 2 heures du soir.

Objet de la réunion : Tenue de la deuxième session de 1905.

Lycée Gambetta

M. Gabriel Ellen-Prévôt, ancien élève de l'École normale supérieure, est nommé professeur de troisième au lycée Gambetta.

La classe

Samedi a eu lieu le départ des soldats libérés du 7^e de ligne.

Durant toute la soirée de vendredi nos boulevards furent très animés par la circulation de la foule joyeuse des hommes de la classe qui sont partis par les premiers trains.

La musique militaire les a accompagnés aux sons d'une marche entraînante, ainsi que cela se passe chaque année.

Contributions indirectes

L'*Officiel* publie la statistique mensuelle des quantités de vins enlevées de chez les récoltants et des stocks existant chez les marchands en gros pendant le mois d'août 1905.

Pour le département du Lot, cette statistique donne les résultats suivants :

Quantités de vins sortis de chez des récoltants : 7 273 hectolitres.
Depuis le commencement de la campagne (1^{er} septembre 1904) 123.309 hectolitres.

Total : 130.582 hectolitres.
Stock commercial à la fin d'août : 10.337 hectolitres.

Chambre de commerce de Cahors

Le président de la Chambre de commerce a l'honneur d'informer le public que le quatrième congrès du Sud-Ouest navigable se tiendra à Béziers, les 24, 25 et 26 novembre prochain.

Il suffit pour y prendre part de se faire inscrire au secrétariat général à Béziers.

Les futurs membres du Congrès n'habitants pas Béziers sont invités à se faire inscrire le plus tôt possible pour recevoir en temps utile les billets à prix réduits, qui seront demandés aux Compagnies des chemins de fer.

Les auteurs de rapports trouveront au secrétariat de la Chambre de commerce le programme du Congrès pour les questions à traiter.

Les intéressés sont instamment priés de vouloir bien adresser au secrétariat général à Béziers avant fin octobre, les mémoires et communications, avec le titre exact du travail qu'ils destinent au Congrès, cela afin de pouvoir établir l'ordre du jour des travaux.

Si quelques-uns d'entre eux se trouvaient dans l'impossibilité de sejourner à Béziers pendant toute la durée du Congrès, le Comité s'efforcera de placer leurs communications à la date qui serait le mieux à leur convenance ; ils voudront bien indiquer leur préférence à cet égard.

Le Comité s'est déjà assuré le concours de personnalités éminentes, ingénieurs, professeurs, industriels, commerçants, membres de Sociétés savantes, pour les communications qui lui laisseront le meilleur espoir de succès pour le Congrès ; mais il va sans dire qu'il n'a pu les pressentir toutes ; c'est la raison pour laquelle il sollicite, en même temps que leur présence, la participation du plus grand nombre possible d'intéressés aux travaux du Congrès.

Tous les manuscrits seront insérés *in extenso* ou résumés (suivant avis d'une commission nommée à cet effet) dans le volume des comptes rendus du Congrès qui sera publié par le Comité.

Veloce-Sport Cadurcien

Jeu des trois couleurs

Nous rappelons que c'est le dimanche, 1^{er} octobre, que V. S. C. fera courir le jeu dit des trois couleurs.

L'emplacement choisi est le Carrefour de Sept-Points, à 4 kilomètres de Cahors.

Les prix suivants seront affectés aux premiers arrivants :

1^{er} 10 fr. ; 2^e 5 fr. ; 3^e 4 fr. ; 4^e 3 fr. ; 5^e 2 fr. ; 6^e 1 fr.

En plus chaque lauréat recevra un magnifique flot de ruban portant mention de ce jeu.

Lorsque celui-ci sera terminé, tous les coureurs seront rassemblés et ensuite aura lieu une course de vitesse de Sept-Points à Cahors.

Un prix unique de 5 francs sera accordé au premier arrivé.

Ensuite tous les coureurs seront réunis puis conduits au siège social de la Société, (café Tivoli) où les prix leur seront distribués et où il leur sera offert, ainsi qu'à tous les membres du V. S. C. qui y assisteront, un apéritif d'honneur.

Réunion dimanche 1^{er} octobre, à 2 heures, aux Sept-Points.

Tentative de vol

Vendredi soir, vers 5 heures, un individu, soldat libéré, pénétra dans le magasin de M. Jouve, épicer, rue de la Mairie, et manifesta le désir d'acheter une paire de sandales.

Après en avoir essayé plusieurs, il en prit une paire, la mit dans la poche et s'enfuit.

M. Jouve sortit et cria au voleur ; à ces cris, les voisins et les passants accoururent ; l'individu arrêté fut conduit dans le magasin.

Il nia avoir volé les sandales, car, affirmait-il, il les avait payées. M. le commissaire de police, informé, arriva aussitôt et procéda à un interrogatoire, au cours duquel l'individu fut obligé de reconnaître sa tentative de vol ; il s'en excusa et ayant consenti à payer les sandales, il fut relâché.

Cet incident avait attiré une foule énorme dans la rue de la Mairie.

Accident

M. Germain, menuisier, travaillant sur les chantiers des magasins de tabac, s'est blessé assez sérieusement à la main.

Il a reçu les soins à la pharmacie de la Croix-Rouge ; quelques jours de repos lui seront nécessaires.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 23 Septembre 1905

Naissance

Tardieu, Jean-Marie, rue des Badernes.

Publications de Mariage

Couture, Alfred, soldat au 7^e de ligne, et Cazes, Marthe-Marie, s. p.

Bertrand, Georges-Jules, commis des Ponts et Chaussées, et Frayssenge, Marie-Josephine-Amélie, s. p.

Soulayrès, Jean, restaurateur, et Marty, Aimée, s. p.

Pesquier, Ignace-Marcel, sous-officier de recrutement, et Delmas, Rose-Joséphine, couturière.

Mariages

Vayssière, Alain, valet de chambre, et Vincent, Rose, cuisinière.

Fourgous, Louis, employé de commerce, et Roques, Eugénie-Marguerite-Paule, cuisinière.

Décès

Jarlan, Marie-Marguerite, épouse Caminade, 38 ans, s. p. aux Hortes de Coty.

Dervais, Marie, s. p. 70 ans, veuve Gaubert à l'Hospice.

Larroque, Elise, s. p. 38 ans, célibataire, cours de la Chartreuse, 20.

Bach, Jean-Louis, cultivateur, 81 ans, à l'Hospice.

Arrondissement de Cahors

Concits

L'homme-Vérité. — A l'instar des malandrins qui, après avoir fait leur coup, essayent de se sauver dans la foule en criant au voleur. M. Cric-Crac s'ingénia à crier au meausonge, afin qu'on ne le prenne pour un menteur.

Les dénégations de ce monsieur nous obligent à affirmer de nouveau qu'aux dernières élections, M. le maire accepta de faire partie de la liste des candidats républicains. Ceux avec lesquels il eut à s'entendre à ce sujet ne sont pas morts, heureusement. Et quel est celui qui après le premier tour passait ce renseignement à la préfecture : « 2 républicains élus et 7 réactionnaires ? » C'était M. le maire lui-même. Et les deux républicains ne pouvaient être que M. le docteur Bach et M. Cavallé. Celui-ci voulait donc bien être encore républicain.

Ah ! ça ! M. Cric-Crac, est-ce insulter M. le maire de dire que jusqu'en 1904 il fit partie de la majorité républicaine du conseil ?

Est-ce lui faire injure en disant que la même année il acceptait d'être élu, comme maire, des voix exclusivement réactionnaires ?

L'injure ne fut-elle pas autrement grave lorsqu'on lui fit légaliser des signatures qui n'auraient pas dû l'être ? Et c'est peut-être encore plus grave qu'à la Trésorerie générale il se trouve des mandats communaux ordonnancés par

M. le maire et quittancés par des conseillers municipaux.

Et maintenant pour vous, M. Cric-Crac, si on s'est amusé un brin à votre petit jeu de cache-cache, n'allez pas croire cependant qu'on vous ait jamais perdu de vue. Non, tous les petits trous de votre cachette sont connus. C'est bon pour ceux qui ont déjà le pétrin de faire un four. Vous vous désignez suffisamment pour que personne n'ait à prendre ce soin. Néanmoins, M. l'Indécrottable nous charge de vous rappeler qu'il n'a jamais dit que vous passiez votre vie à manier l'encensoir. Il aurait dit seulement, paraît-il, nous ne nous rappelons plus à propos de quoi, vous le savez sans doute vous-même... « Ce doit être quelque chose comme un échantillon d'honneur pour gens qui excellent à se donner le coup d'encensoir. »

Mais comme toutes ces redites auxquelles vous nous obligez, doivent lasser nos lecteurs, nous allons attendre ces éclaircissements terribles, ces révélations sensationnelles que vous promettez toujours sans jamais les donner.

En attendant, n'oubliez pas, M. Cric-Crac, qu'un chat, même mal appris et si petit soit-il se défend en général contre le chien, et que si le vieux fromage met des vers, c'est pour l'éplucheur.

Poire. — Notre foire du troisième mercredi de septembre, favorisée par le temps, a été fort belle. Les divers marchés aux bestiaux étaient tous bien approvisionnés. Beaucoup de transactions et cours bien tenus. La truffe va encore rendre plus importantes nos foires d'hiver.

Le Boulvé

Elections municipales. — Au sujet des élections municipales qui ont eu lieu dimanche au Boulvé, et dont nous avons publié vendredi, les résultats, nous recevons une protestation de trois candidats qui se trouvaient sur la liste Bergogne, qui était qualifiée de réactionnaire.

MM. Cavané, Froment et Vignals nous ont déclaré qu'eux, au moins, étaient de fermes républicains et que dans la liste du maire, se trouvaient des réactionnaires militants.

Nous donnons acte à MM. Cavané, Froment et Vignals de leur déclaration, sachant bien, en effet, que l'épithète de réactionnaire ne pouvait s'appliquer à eux.

Du reste, dans le numéro de vend. edi, nous avions bien dit que la liste Bergogne comprenait quelques républicains.

N. D. L. R.

Lascabanes

M. Delon, de Lascabanes, vient de déclarer à la mairie deux petites filles-jumelles qui sont en bonne santé.

Elles portent à onze le nombre des enfants du père et de la mère Delon.

Saint-Pantaléon

Comité Radical. — Séance du samedi 16 septembre 1905.

Conformément aux dispositions contenues dans les Statuts, les Membres du Comité, réunis au siège social, ont procédé au renouvellement du bureau.

Ont été élus :
Président : Aristide Ruamps ;
Vice-Président : Antoine Sabatié ;
Secrétaire : Clément Combarieu ;
Trésorier : Ernest Espéret.

Après avoir procédé à cette formalité et admis de nouveaux adhérents, le Comité a émis le vœu suivant :

Le Comité :
Vu la décision du Conseil d'hygiène de l'arrondissement de Cahors, en date du 3 décembre 1901, par laquelle les Membres, composant ce Conseil, ont à l'unanimité donné un avis favorable au projet de translation du cimetière ;

Considérant que la Chambre des Députés et le Sénat ont autorisé la commune de Saint-Pantaléon à s'imposer extraordinairement afin de couvrir les frais qui pourront être occasionnés par la dite translation ;

Emet le vœu :
Que Monsieur le Préfet du Lot, dès qu'il aura reçu du Ministère de l'Intérieur le dossier ayant trait à cette affaire, mette en demeure la Municipalité de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de cette translation.

Dans le cas où la Municipalité ne tiendrait pas compte de l'injonction qui lui serait faite, les Membres du Comité prient Monsieur le Préfet de vouloir bien user des facultés qui lui sont conférées par la Loi et de faire procéder d'office aux travaux de translation du cimetière de notre commune.

Ce vœu a été transmis, par les soins de M. le Président, à M. le Préfet du Lot.

Le Secrétaire.

Un petit citoyen descendit de Toirac et jeta dans ce milieu sa gourme printannière.

Ce petit fait aussi insignifiant que son auteur et de nature à passer inaperçu provoqua un désordre inattendu dans la mare aux grenouilles.

Des complications imprévues obligèrent les éminences grises à liquider cette affaire.

Un comité quasi-hygiénique se créa dans ce but au café de la Mappemonde, où, sous l'œil vigilant de Piquefort, deux ou trois redresseurs de torts formulèrent des anathèmes à l'adresse de leurs adversaires toujours plus nombreux et des compliments à un politicien en mal de disparition.

Cabotin et Piquefort, deux hommes bien différents avaient su faire les concessions suffisantes pour se rencontrer dans la... postérité.

Car il était décidé que lorsque l'ami de Toirac serait ministre, Cabotin deviendrait chef de son grand cabinet et Piquefort, ambassadeur au Vatican.

Le clair de lune ne filtrait plus à travers les feuillages à peine tremblants. Un nuage épais avait couvert rapidement ce ciel électrisé par les chaleurs accablantes des premiers jours du mois d'août et dans le silence effrayant de cette nuit, maintenant si noire, les antiques fossés avaient totalement disparu. Les platanes séculaires qui ombragent un peu notre vieux Cajar n'apparaissaient plus, tout semblait avoir fui l'obscurité profonde.

Viens, dit Piquefort, au bord de la fontaine, j'aime le murmure des eaux comme les Naïades. Tu ne connais pas les douces émotions. Viens respirer au moins l'oxygène vivifiant.

Je connais l'oxygène, riposta Cabotin. On m'a reproché bien souvent, continua Piquefort, — qui n'avait pas entendu la réflexion de Cabotin — non esprit soi-disant religieux. Mais ceux-là ont-ils compris toutes les sensations que front naïtre les Décalogues et les capitulations? Ont-ils soupçonné les amours mystiques des cloîtres discrets?

Suffoqué par tant d'éloquence, Cabotin bailla légèrement.

Il ne faut pas chercher, disait Piquefort, les origines de ce vieux christianisme. En 1570, Paleario en fit l'expérience. Peu nous importe aussi que la mère du Nazaréen ait été fécondée par un aigle ou par l'Esprit Saint.

Cabotin bailla étrangement. Oui, affirmait Piquefort, ceux qui somnolent d'essence supérieure, nous cherchons seulement, sous ce beau masque qu'on appelle la religion, des choses agréables et à cette source de toutes les joies nous puisons abondamment.

As-tu reniflé auprès des autels, quelque fois, lorsque les vapeurs de myrrhe et d'encens se mêlent infiniment à l'opponax des jouvencelles?

Maintenant, Cabotin ronflait doucement. Que ne sommes-nous encore, continuait toujours Piquefort, au doux temps des Transteverines, mais tu ignores encore cela?

Ouvre donc le livre de Taxes et tu verras que les plaisirs n'étaient pas dispendieux.

Pourquoi Papias et Joseph ont-ils voulu interrompre par le souffle de leur histoire les agissements commodes de notre mère l'Eglise?

On a parlé de l'Inquisition, du Chevalier la Barre, de la St-Barthélemy, des Dragonades, mais tout cela n'est rien du tout et pour une pareille cause je sacrifierai mon grand sabre.

Sans doute, les âmes enténébrées ont toujours fait la fortune de cette religion, mais dans un autre ordre d'idées. Ceux qui nous suivent aujourd'hui, ceux-là aussi, feront notre fortune et ils ne sauront jamais que nous avons trouvé notre chemin dans la lourdeur de leur esprit.

Cabotin ronflait fortement. Eh bien, mon cher Cabotin, le jour où tous les édifices verrouillés seront renversés, le jour où les démocrates convaincus auront libéré les consciences asservies, nous serons tous les deux voués au mépris public... et Piquefort dit et redit tout ce que l'on voit dans les songes, cependant que Cabotin ronflait toujours.

Lucien DELPAS.

(A suivre.)

Nous recevons de Cajar, trop tard pour l'insertion, une correspondance au sujet de l'emplacement de la nouvelle maison d'école de filles de notre commune.

Tout ne vas pas, comme sur des roulettes, paraît-il : la municipalité a désigné cet emplacement mais celui-ci soulève des critiques de la part de quelques-uns.

La Dépeche ne veut pas du projet municipal : bref, sur ce point, la population n'est pas d'accord.

Cependant l'emplacement choisi par la municipalité aurait été également accepté par l'inspecteur primaire, l'architecte et par M. le Sous-Préfet Julien Janve.

Figurez

Une lettre de M. Bousquet-Ponté. — Nous recevons une lettre de M. Bousquet-Ponté, avoué à Figeac, en réponse à un article paru dans notre numéro de dimanche.

Cette lettre nous parvient vendredi soir, trop tard pour être insérée dans le numéro de ce jour.

Ce sera pour mardi.

Société chorale. — La Société Chorale l'Union Fraternelle, dans une réunion à décidé, de fêter la fête annuelle avec grand éclat.

Concert public. — La société musicale l'Harmonie les Artisans Réunis, est la Chorale l'Union Fraternelle, à partir d'aujourd'hui ne donneront pas leur concert public au kiosque place de la Raison, de 8 h. 1/2 à 9 1/2 du soir. Ces concert, auront lieu dans l'après-midi en raison de la mauvaise saison.

Vélo-Sport Figeacois. — Voici le règlement du championnat organisé par le Vélo-Sport Figeacois :

Article premier. — Le départ aura lieu le 15 octobre, à dix heures du matin ;

Art. 2. — Itinéraire : Figeac, Planioles, Camburat, côte de Pontabard, embranchement du Bourg à Assier, Assier, Livarnon, Durban, Espédaillac, Marcillac, Cajar, Gréalou, Bédou, Figeac (pont du Guâ), deux fois le circuit de Ceint-d'Eau, arrivée définitive, Figeac (pont du Guâ).

Art. 3. — Contrôles : 1. Livarnon ; 2. Cajar ; 3. à l'arrivée à Figeac, les coureurs devront s'y arrêter pour signer ;

Art. 4. — Sont autorisés à courir : les membres du V. S. F. ; les engagements sont reçus jusqu'au 8 octobre ;

Art. 5. — Chaque coureur devra représenter un constructeur ou dépositaire de cycles, membre de la Société ;

Art. 6. — Il est défendu d'avoir des entraineurs ;

Art. 7. — Faute par un coureur de se conformer au règlement ci-dessus, sa course sera annulée ;

Art. 8. — Le premier arrivant sera déclaré champion ; une écharpe d'honneur lui sera remise ;

Art. 9. — L'écharpe d'honneur restera pendant un an la propriété du gagnant et sera déposée chez le constructeur ou dépositaire de cycles qui aura fourni le vélo gagnant ;

Art. 10. — Les trois premiers arrivants auront chacun une médaille artistique qui sera leur propriété définitive. Un diplôme sera remis à chaque coureur qui achèvera la course.

Aynac
A M. le Comte de Toulouse-Lautrec.

Monsieur le Comte,

Il vous tardait beaucoup, dites-vous, de me répondre, moi aussi j'attendais votre épître avec impatience car, loin de me gêner, votre réplique me distrair.

A votre air moqueur, à votre désir de me « blaguer » en m'adressant l'épithète de brave, je vous répondrai ceci :

On peut à mon avis n'être pas très brave et n'être pas poltron.

Je reconnais aussi bien volontiers que vous êtes malin, et j'ai une bonne occasion de juger de votre esprit, car vous m'attribuez très bien les pseudonymes qui me conviennent : « Dur à cuire », au lieu de Durapiat ; cela est bien beau n'est-ce pas ?

Il se peut, M. le Comte, que je sois dur à cuire ; il m'en vaut : mais cela ne sert de rien puisque vous avez daigné me prévenir que : «... Vous ne me mangerez pas. » Tant mieux ! Et puis j'ai jamais cru votre chaudron assez grand pour me cuire !

Ah ! M. le Comte, je me rappelle avoir lu l'histoire de l'ancienne noblesse, et les moyens employés pour mater les récalcitrants. Aussi je ne m'étonne pas que la majorité du pauvre peuple ne veuille plus de retour en arrière. Il était doux alors de faire disparaître un adversaire gênant, mais aujourd'hui, en République, il y a la liberté pour tous, et ma foi... on en use.

Vous vous plaigniez naguère dimanche encore de ce que je ne voulais pas vous croire.

Je crois au contraire que vous êtes un honnête homme, mais pouvez-vous empêcher le doute ? Votre titre de comte obligerait-il par hasard à croire à vos sermons. A mon avis le moindre roturier peut-être aussi honnête que vous.

Pourquoi ajouterait-on foi à vos paroles, puisque malgré les preuves qu'on vous a données devant le Conseil de préfecture, vous vous obstinez encore à dire que les élections ont été cassées à faux. Vous voudriez encore surprendre la confiance des électeurs, mais ils verront peut-être clair et comprendront qu'on ne fait pas les élections à coups d'écus.

Il se rappelleront aussi que le vieux proverbe « Noblesse oblige » est tombé en désuétude. Aujourd'hui noblesse n'oblige pas, pas plus qu'elle ne dirige.

Pour moi je ne vois rien d'étonnant à ce qu'on ne me croie pas, puisque, selon vous, je ne sais pas ce que je dis. Je m'étonne seulement que vous ne vous soyez pas aperçu que vous divaguez, il ne m'est pas permis, d'apprécier vos fautes, mais vos propos ne portent pas juste.

Je n'ai pas à me fâcher de ce qu'on me critique, car, étant de la basse classe, je suis peu compétent, c'est vous qui me le dites ; je veux bien le croire, d'autant plus que vous ne m'apprenez rien ; je le savais depuis longtemps.

Ce que je sais aussi parfaitement, c'est que je suis pauvre, je suis ouvrier et d'après vos doctrines, un homme pauvre est un homme méprisable, un rustre qu'on pouvait autrefois mener avec le martinet. Mais, hélas !... par les temps qui courent il n'en est plus ainsi.

Quant à moi, je ne connais plus ni comte ni marquis, je ne reconnais que l'égalité devant la loi, quoique pauvre, si je suis honnête, je suis autant que vous.

Aujourd'hui, mon bulletin de vote vaudra le vôtre.

Il est loin derrière nous ce bon vieux temps, où il fallait payer 300 francs d'impôts pour être électeur ; alors vous faisiez tout à votre guise ; mais ce temps-là n'est plus et il n'est pas à regretter.

Quand vous parlez de réparations aux chemins publics, que voulez-vous dire ? Depuis votre administration, je n'ai rien vu de remarquable en ce genre !

Arrivez-vous par hasard à la prétention de faire croire aux électeurs que vous êtes cause de la construction de la route de Labrespic et récolter ainsi le fruit du travail de vos adversaires ? On ne le croira pas, car on sait bien que vous n'avez pas assez d'influence auprès des pouvoirs publics.

Je laisse à mon ami L. C. le soin de répondre en ce qui le concerne, mais étant mis en cause dans le même article et pour les mêmes faits, s'il ne répond pas, je le ferais certainement pour lui.

Etienne GALY.

M. le Comte de Toulouse nous adresse la lettre suivante, dont il nous demande l'insertion conformément à la loi :

M. Durapiat s'acharne ! Aujourd'hui c'est à 2 articles que j'ai à répondre à la fois ! Il ne connaît rien à la commune

mais il continue à en parler tout de même à tort et à travers (surtout à tort). Il cherche de nouveaux griefs contre moi, ayant été obligé d'abandonner les premiers qui n'ont pas pris.

Je fais trop sérieusement respecter mes propriétés, selon lui ? Je pourrais lui répondre que cela ne le regarde pas... Je n'en ferai rien par égard pour ceux des lecteurs du Journal du Lot qui sont de bonne foi, et je réponds : que mes électeurs ne me rendent pas responsables de quelques maladroites qui ont été commises sans aucun ordre de moi et contrairement à mes intentions ; je désire certainement que la propriété soit respectée, (M. Durapiat en ferait autant à ma place) mais sans aucune vexation inutile pour personne, en entretenant avec les voisins les bons procédés d'usage entre gens raisonnables et en rendant même service à l'occasion.

Que M. Durapiat veuille bien attendre de me voir à l'œuvre. Je lui citerai, non pour me vanter, mais pour me défendre, un fait tout récent : le garde avait dressé procès-verbal à un propriétaire dont les bœufs avaient brouté dans une prairie non fauchée, le près de la Bombe ; connaissez vous cela M. Durapiat ? J'ai empêché ledit garde de donner suite au procès-verbal. Je suis prêt à citer d'autres faits, quoique je n'aie pas d'intérêts ici depuis bien longtemps et avec preuves à l'appui ; si vous êtes curieux, M. Durapiat, dites-le.

Quant à votre éloquent appel aux électeurs d'Aynac, il ne sera pas écouté, je vous le prédis et pour une bonne raison, c'est qu'il y a trop longtemps que vous et les vôtres chantez la même chanson : amis du peuple et de l'ouvrier ! La bonne blague ! Depuis tant d'années que vous vous amusez au pouvoir, qu'ont-ils fait pour le peuple et pour l'ouvrier ? M. Millerand a-t-il été ministre, oui ou non ? et M. Pelletan et Combes et Rouvier, etc., sont-ils des « messieurs de la réaction » pour que les marchands de contrebande ? En fait de réformes, ils n'ont su mener à bien que la persécution religieuse qu'ils s'approprièrent à continuer et à aggraver. Vous m'avez l'air d'un fameux ami du peuple ! Il faudrait voir, Monsieur Durapiat !

Je vais vous dire maintenant pourquoi j'ai refusé à un citoyen de lui confier la liste électorale ; (remarque que j'ai refusé et que je refuse encore de la lui confier, mais non de la lui communiquer, parce que Monsieur, je ne veux pas qu'on puisse la modifier d'aucune façon et que je ne dois pas m'en dessaisir ; on a pu faire toutes les réclamations jusqu'au 31 mars ; maintenant la liste est close. J'espère que vous qui êtes malin, vous aurez la bonté de me citer cet article de loi que vous connaissez et que j'ignore ? Je serais curieux de le lire. Pour peu que vous soyez aussi au courant du Code que vous l'êtes des affaires de la commune d'Aynac, cela pourrait être intéressant.

Comte de TOULOUSE-LAUTREC.

Soucieux

Mort mystérieuse. — Le propriétaire d'un hôtel, avenue Durance, à Nice, était réveillé mercredi soir, vers onze heures, par des cris plaintifs provenant d'une impasse située derrière l'immeuble. A ce moment, passaient des jeunes gens qui se dirigeaient vers la gare. L'hôtelier crut que les cris avaient été poussés par l'un d'eux et ne s'en inquiéta pas autrement.

Or, jeudi matin, on découvrait au fond de l'impasse, au pied d'un mur le cadavre d'une vieille femme, nommée Anna Mallard, âgée de soixante-trois ans, née à Soucieux (Lot). Anna Mallard portait à la tête une blessure sur la nature de laquelle on n'est pas encore fixé.

Assier

M. Louis Doucet, adresse aux électeurs le vibrant appel suivant :

Electeurs,

Pour la troisième fois je me présente devant vous.

Sous prétexte de ne pas troubler les esprits, nos adversaires ont, à deux reprises déjà, violé votre volonté.

Dimanche, 24 septembre, les 112 électeurs qui ont voté pour moi le 6 août dernier, et que je remercie bien sincèrement, viendront m'apporter de nouveau leur suffrage. Leur nombre sera grossi de tous ceux qui, écartés des manœuvres réactionnaires, reprendront leur indépendance et voudront concourir à l'œuvre de lumière et de liberté républicaines.

Je maintiens toutes mes accusations et de toutes je ferai la preuve. On a violé le Suffrage universel en votre verdict.

On a injurié, calomnié, menacé, exigé le remboursement de fonds prêtés.

On a écrit anonymement une proclamation insidieuse qui sera publiée en temps voulu.

On a tripoté l'argent de la commune.

Pour les injures personnelles, moi qui ne cherche à joindre à mon nom plébéien ni particule, ni titre, je les repousse du pied.

Electeurs, confiant en votre clairvoyance et votre équité, je vous demande de me juger une fois de plus.

Vous savez qu'en votant pour moi vous donnez votre voix à un républicain ami des humbles et des petits et partisan de toutes les libertés.

Et dimanche soir, fiers et heureux de la victoire remportée sur mon nom, nous pourrions tous fêter le triomphe de la République !

Louis DOUCET.

D'autre part, M. Louis Doucet fait de la façon la plus convaincante la preuve des faits qu'il avait signalés à la réprobation des électeurs :

Electeurs,

Je vous ai promis la preuve que des demandes de remboursement d'argent avaient été faites malgré les dénégations de mes adversaires. Je vous soumetts ci-dessous les déclarations de deux d'entre vous qui, du reste, ne sont pas les seuls

et qui établissent le respect des réactionnaires pour la liberté du vote :

« Je soussigné, Basile Dallac, certifie que le sieur Joseph Mastrog, sachant que j'avais voté pour le candidat républicain, m'a mis en demeure, le dimanche 6 août, d'avoir à lui rembourser, dans les huit jours, une somme que je lui devais, me menaçant de l'intervention de l'huissier. — La somme lui a été remboursée le soir même. » Assier, le 21 décembre 1905.

Basile DELLAC.

« Je soussigné, Antoine Tandy, certifie que dimanche 6 août, le sieur Henri Fabre, cordonnier et conseiller municipal, prétendant savoir que j'avais voté pour le candidat républicain, est venu me dire de lui régler sans délai une somme que je lui devais par titre, faute de quoi, il saurait m'y obliger. — Cette somme lui a été remboursée. » Assier, le 21 septembre 1905.

Antoine TANDY.

J'espère que vous jugerez la preuve faite.

Il en sera de même pour tout ce que j'ai avancé.

Louis DOUCET.

La Féminine

Arrondissement de Gourdon

Salviate

Foire. — Notre foire du 20 a été très importante. Nos places et marchés étaient fort bien approvisionnés.

Les bœufs gras se sont tous vendus, nombreuses transactions sur les bœufs d'attelage et sur les veaux.

Le foireau aux moutons était bien garni, tous les moutons gras ont trouvé preneurs à de bons prix, il s'est traité aussi de nombreuses affaires sur les moutons d'élevage.

Un assez grande quantité de blé apporté sur notre halle trouvait difficilement acquéreur à 15 fr. 50 et 16 francs l'hectolitre.

Beaucoup de gibier ; les lièvres ont valu de 4 à 5 fr. suivant grosseur ; les lapins de garenne, 1 fr. 25 ; les perdreaux rouges, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 et les gris, de 1 fr. 25 à 1 fr. 40.

La volaille en assez grande quantité a valu de 1 fr. 40 à 1 fr. 50 le kilog., les œufs, 0 fr. 80 la douzaine.

Beaucoup d'œufs pour l'élevage ont été vendus à des prix élevés.

Pas d'accident ni d'incident à signaler.

Souillac

Avenir cadurcien. — La Société musicale l'Avenir Cadurcien de Cahors, qui doit se rendre dans notre localité à l'occasion des fêtes des 23, 24 et 25 septembre, arrivera dimanche prochain par le train de 11 h. 40 du matin.

Elle se fera entendre pendant la cavalcade et donnera un grand concert public le soir, à huit heures et demie, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, sous la direction de son chef, M. Rivière.

Voici le programme :

1. Salut lointain, allegro, (Doring) ; 2. Ouverture fantastique (Govaert) ; 3. Les Echos du Quercy, Mosaïque (Kelsen) ; 4. A la plus Belle, valse (Govaert) ; 5. Carmen, grande fantasia (Bizet) ; 6. Polka des Masques (Martin).

D'ores et déjà, nous pouvons assurer à ces musiciens qu'ils trouveront parmi notre population l'accueil le plus chaleureux et le plus sympathique.

Fête locale. — Nous avons publié le programme des fêtes des 23, 24 et 25 septembre qui s'annoncent comme devant être particulièrement brillantes.

De nombreux chars allégoriques représentant les principales industries de notre vaillante cité, sont en préparation, et la fièvre et l'ardeur que mettent à leur décoration leurs constructeurs font heureusement augurer de vrais chefs-d'œuvre.

Ainsi que nous le disons plus haut, la musique de Cahors contribuera pour beaucoup à rehausser l'éclat de nos fêtes.

Plus de 40 exécutants de l'Avenir Cadurcien s'y feront entendre, et la réputation de cette phalange musicale nous promet un vrai régal artistique.

La Lyre Briviste, société chorale, devait aussi se faire entendre à Souillac, mais par une très fâcheuse coïncidence, il se trouve que M. Berteaux, ministre de la guerre, cédant aux très vives instances de la municipalité de Brive, aurait décidé de s'arrêter deux heures dans cette ville, à son retour de Tulle, où il va inaugurer le monument du sergent Loy.

Mais tout cela n'est qu'hypothétique et permet d'espérer que la Lyre viendra quand même.

La tombola organisée par la commission des fêtes se tirera le lundi 25, à 5 heures du soir. Le succès de celle-ci sera très grand, si l'on en juge par le nombre de lots offerts et le nombre des billets déjà placés.

Les lots sont exposés dans l'ancien bureau de l'octroi, à la Mairie.

La foire. — Voici les cours pratiqués à la foire du 19 courant :

Blé, 18 à 18 fr. 50 ; seigle, 13 à 14 fr. ; maïs, 15 à 15 fr. 50 ; avoine, 6 fr. 50 à 7 fr. ; le tout l'hectolitre.

Volaille, 60 à 70 c. ; poulets de grain, 70 à 75 c., le demi-kilo. Enfs, 85 c. la douzaine. Bœufs gras, 34 à 38 fr. les 50 kilos ; bœufs d'attelage, 450 à 700 fr. la paire ; moutons gras, 38 à 40 fr. les 50 kilos ; porcs gras, 42 à 44 fr. les 50 kilos.

LE « PAC » PERNOT

Nous avions prédit un succès considérable à cette heureuse innovation, d'origine américaine, consistant en un paquetage tellement ingénieux, qu'il permettait de livrer aux consommateurs les produits tels qu'ils sortent de l'usine avec une conservation parfaite et des garanties hygiéniques qui devaient leur assurer la faveur de tous les consommateurs de Biscuits.

Nos prévisions se sont réalisées ; le « PAC », en quelques mois, a conquis la Grande Vogue, et la Manufacture des Biscuits Pernot, concessionnaires exclusifs pour la France, la Suisse et la Belgique de ce système unique, a vu encore s'accroître la légitime réputation de ses spécialités.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de demander chez leur fournisseur le Biscuit Pernot qu'ils ont l'habitude de consommer en « PAC » Pernot de dimensions et de prix variés, car ils auront ainsi la certitude de consommer un produit de premier ordre avec toutes ses qualités.

La manufacture Pernot s'est montrée, une fois encore, digne du titre qu'elle a vaillamment conquis, et elle reste, plus que jamais « La Grande Marque Française des Desserts Fins ».

MARCHÉS AUX PRUNES

Eymet (Dordogne), 21 septembre. — Apport, 3.200 quintaux, vendus aux cours suivants : De 50 à 54 fruits au demi-kilo, de 35 à 36 fr. ; de 60 à 64 fruits, de 26 à 27 fr. ; de 70 à 74 fruits, de 21 à 22 fr. ; de 80 à 84 fruits, de 18 à 19 fr. ; de 90 à 94 fruits, de 15 à 16 fr. ; de 100 à 104 fruits, de 12 à 13 fr. ; de 110 à 114 fruits, de 10 à 11 fr. ; de 120 à 124 fruits, 8 fr. ; menu fretin, 6 fr. Vente lente, les marchands étant moins nombreux que d'habitude.

Monbahus (Lot-et-Garonne), 21 septembre. — Une énorme quantité de prunes a été apportée à notre marché d'aujourd'hui, 3.000 quintaux environ ; tout s'est vendu rapidement aux cours suivants : de 40 à 45 fruits au demi-kilo, de 50 à 60 fr. ; de 50 à 55 fruits, de 38 à 39 fr. ; de 60 à 65 fruits, de 26 à 28 fr. ; de 70 à 75 fruits, de 22 à 23 fr. ; de 80 à 85 fruits, de 18 à 20 fr. ; de 90 à 95 fruits, de 16 à 17 fr. ; de 100 à 105 fruits, de 14 à 15 fr. ; de 110 à 115 fruits, de 12 à 14 fr. ; de 120 à 125 fruits, de 8 à 10 francs ; fretin, de 4 à 6 fr., le tout les 50 kilos. Tous les négociants sont unanimes à reconnaître la qualité hors ligne des fruits de notre région.

Granges (Lot-et-Garonne), 21 septembre. — Environ 500 quintaux de prunes ont été apportés sur notre marché. La vente en a été assez active, mais les cours restent stationnaires. De 50 à 54 fruits au demi-kilo, 35 fr. ; de 60 à 64 fruits, 26 fr. ; de 70 à 74 fruits 19 fr. ; de 80 à 84 fruits, 17 fr. ; de 90 à 94 fruits, 16 fr. ; de 100 à 104 fruits, 12 fr. ; de 110 à 114 fruits, 10 fr. ; fretin, de 6 à 8 fr. le tout les 50 kilos.

Moyens d'éviter les inconvénients et les dangers du Rasoir

Les moyens employés jusqu'ici pour parer aux inconvénients de l'usage du rasoir — feu du rasoir — et aux dangers d'inoculation de maladies redoutées — sycosis, pelade, pityriasis, dermatite folliculaire — sont manifestement insuffisants. Trop souvent la contamination a lieu, quand même, malgré les soins de propreté pris par l'opérateur, et le flambage du rasoir. La découverte du Prodermos n° 2 est venue à point pour compléter ces précautions préliminaires. Grâce à l'application de ce moyen suprême, le seul dont l'action est assez puissante pour faire instantanément disparaître les feux du rasoir et détruire les micro-organismes, la sécurité est absolue. Il suffit, la barbe faite et le visage lavé, de verser, sur le coin de la serviette, quelques gouttes de la Lotion Prodermos n° 2, et de lotionner légèrement et rapidement la partie rasée du visage. La lotion n'a pas d'odeur, ne laisse pas de traces, et donne à la peau une pureté et un éclat incomparables.

Prix de la boîte : 10 francs, franco à domicile.

En vente pharmacie Souccheyre, 118, avenue de Villiers, Paris, et dans toutes les bonnes pharmacies. (Té. 543-31).

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré. Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1887, du 23 septembre 1905.

Le « Santos-Dumont XIX », par le lieutenant G. Espitalier. — Le ruberoïd, par D. B. — L'arsenal de Portsmouth, par Pierre de Mériel. — Le pont de Song-Ma, entre Hanof et Hué (Ludo-Chine), par Max de Nansouty. — Les foyers tuberculeux de Paris et le casier sanitaire, par Paul Diffloth. — Omnibus automobiles des compagnies de chemins de fer anglais, par P. de M. — Les animaux venimeux, par P. Phisalix. — Tapis de Perse, par Lebois.

Bateaux de guerre automobiles, par H. B. — Le dressement des chrysanthèmes captifs, par Albert Maumé. — Les branches des arbres comme succédanés des fourrages, par Bougois. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 18 septembre 1905, par Ch. de Villedeuil. — Sauvignan de Braza, par E.-A. Martel.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine

Bulletin Financier

Bien que l'entrevue de M. le Ministre des affaires étrangères et de M. Rosen, au sujet du Maroc, n'ait pas donné le résultat sur lequel on comptait, on espère encore

en une solution pacifique et l'on reste très ferme dans l'attente d'un accord qui ne fait doute pour personne. En clôture le marché est même en progrès sur le bruit de prochaines et importantes émissions.

Notre 3 0/0 se maintient à 99,75 ; l'Amortissable, 100,10

Les établissements de Crédit sont fort bien tenus ; la Banque de Paris à 1512 ; le Crédit Lyonnais 1184 ; le Comptoir National à 650 ; le Crédit Foncier, 725 ; la Société Générale à 647.

Nos chemins français ont des transactions suivies ; le Nord à 1845 ;

Bibliographie

LES ANNALES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES
DIRECTEUR : Adolphe BRISSON
SOMMAIRE DU 24 SEPTEMBRE 1905

Texte : Notes de la Semaine : La Statuomanie, Le Bonhomme Chrysale. — Tableaux rustiques : Le tonnelier, André Theuriot. — Quelques souvenirs : Le goût du Théâtre, Coquelin Cadet. — Echos de Paris, Sorgines. — Le livre du jour : Les Ascensions Périlleuses, Guido Ray. — Poésies, José-Maria de Heredia; Emmanuel Des Esarts. — Pages oubliées : Les légendes du Bois de Boulogne, Adolphe Brisson; Les suspects, Camille Desmoulins; Le Père et la Bourgeoise, Charles-Henry Sanson. — Revue des livres : L'« Avenir de l'Intelligence », par O. L. — « L'Éclair », par Gastave Lanson. — Les conseils de Cousine Yvonne. — Mouvement scientifique : L'« Éclair » de Brazza au Congo, Gabriel Hanotaux; Fabrication de cidre doux, Henri de Parville. — Les Espérances, roman, Mathilde Alanic.

Gravures : Le Bois de Boulogne : Quatre photographies. — Les Ascensions Périlleuses : Quatre photographies. — A travers l'Actualité : Savorgnan de Brazza (Deux photographies); Mme de Brazza; Statue de Camille Desmoulins, par E.-J. Boveris et tableaux par Félix Barris. — Musique : « Oœur Gros », par Carlos de Mesquita. — Lectures pour la « Veillée » : Snydros et Proverbes; Pièces à Réclamer; Cours d'Espéranto; Comédie; Les jeux de la Veillée.

Abonnements : FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE : 10 fr. par an. UNION POSTALE : 12 francs 50 par an. Ravol gratis d'un numéro spécimen sur demande adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Vrillière, Paris. Sommaire du 21 septembre 1905.

Les pillards de caravanes, M. Renou. — L'éleveur de baleines, G. P. — Le « Globe Trotter » à travers le monde : Une famille de jumeaux. L'île fantôme. Pour la défense des chevaux. Relique phénicienne. — Les aventures d'Hercule Hardi (Illustrations de Tofani), Eugène Sün. — Petits métiers indo-chinois, Ziem. — Un Val-de-Grâce chinois. — Le gouvernement marocain, Mathilde Zeys. — L'obus invisible. Recit d'aventures vécues (Illustrations d'Holewinski) (suite), André Laurie. — Curiosités naturelles : Comment un rôtisseur construit son nid. Les arbres-bouteilles. — Les voyages de nos lecteurs : La marine de l'État libre d'Orange. Vénus de Milo allemande. — A travers les sports : La natation. — Dans nos colonies : L'affaire Liégeois. — La vie mondiale. — Carrières coloniales.

Nos concours. — Concours N° 190 (Les trois aveugles) — Soixante prix, M. Sphinx.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1712^e livraison (23 Septembre 1905).

Le secret du gonfre, par Pierre Maël. — Les plaisanteries de la photographie, par Frédéric Dillaye. — Les secrets de la prestidigitation, par S.-J. de l'Escap. — Le trust du soleil, par Danielle D'Arthez. — Musée de Poupées, par Marie König.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et C^{ie}, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Situation avantageuse

offerte à Directeur Régional sérieux et actif (sans apport ni caution), mais référ. exig. par la

Société Mutuelle Française Société de capitalisation et d'assurances (fondée en 1888), 2, rue du Bat d'Argent à Lyon. Assurances populaires. Habitations Economiques à crédit. Combinaisons uniques avec coupons et 6 tirages annuels. Contrats garantis par les grandes C^{ies} d'Assurances. S'adresser au Siège Social.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER 75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

BOURGNET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT Écrire un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

OFFRE GRATUITE

et avantageuse par retour du courrier (valable pendant 15 jours) à toute personne qui désire vendre rapidement son fonds de commerce, industrie, propriété, château, ou trouver commanditaire, associé, capitaux, nantissement. Ecrire à la BANQUE D'ÉTUDES COMMERCIALES et INDUSTRIELLES, 8, Boulevard St-Martin, Paris, la plus importante étude de Paris (25^e année). Discretion absolue.

FUTAILLES A VENDRE

MM. GENETIER & C^{ie}, marchands de futaillies en gros, 18, 20, 22, Quai de la Rapée, à Paris, informent MM. les Viticulteurs qu'ils possèdent un stock considérable de futaillies de tous genres à des prix très réduits. Ils se tiennent à leur entière disposition pour leur faire connaître les qualités et conditions de vente de ces marchandises et au besoin leur en adresser de petites quantités suivant leur désir et sans augmentation de prix.

AGENTS dem. pour vendre à la campagne des prod. vétérin. indisp. aux cultiv. et élev.; 15 fr. par jour à gagner toute l'année. Inutile d'écr. sans bon. référ. S'ad. à MM. Chauveau-Dixneuf et fils, à la Séguinière, près Cholet (Maine-et-Loire).

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER

JOAILLER

CORBELLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOPLE

RÈGLES Méthode infaillible pour tous retards. 11 fr. P^{ost} de la Loire, Chantenay (Loire-Inf.)

GRANDS MAGASINS DU

LOUVRE PARIS

EXPOSITION DES NOUVEAUTÉS D'HIVER

Les Grands Magasins du Louvre, à Paris, expédient franco et gratis leurs collections complètes d'Echantillons de tous les tissus, ainsi que leurs Catalogues de modes, devis, renseignements, etc.; il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie à

MM. les Directeurs des Grands Magasins du Louvre, à Paris.

Toutes les commandes de 25 francs et au-dessus comprenant toutes nos marchandises sans exception, y compris les articles de literie, ameublement, sont expédiées franco de port dans toute la France.

Etudes de M^e TRASSY, notaire à Bretenoux et de M^e LOUBET, avoué à Figeac (Lot)

Successeur de M^{rs} VIVAL et MALRIEU

VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au Dimanche quinze octobre 1905, à deux heures du soir, en l'Etude de M^e TRASSY, notaire à Bretenoux

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Figeac, le trente-un mai mil neuf cent cinq, enregistré et signifié.

Il sera procédé, le dimanche quinze octobre mil neuf cent cinq, à deux heures du soir, en l'étude de M^e TRASSY, notaire à Bretenoux, à la vente par licitation, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de Jean-Pierre DANROC, en son vivant cultivateur, demeurant à Brugales, commune de Cahus.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Henri ROCHETTE, demeurant à Paris, n° 1, rue Séguier, « agissant au nom et comme syndic de la faillite de la dame « Louise DANROC, épouse de Justin BOUYGUES, ladite dame imprimeur typographe, demeurant à Paris, rue de Bondy, n° 15, » poursuivant la licitation, ayant M^e LOUBET pour avoué.

D'une part. Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de : 1^o Mademoiselle Éléonore BOUYGUES, institutrice à Sénéillac, canton de Lauzès (Lot). Co-licitant ayant M^e FONTANGES pour avoué. 2^o Monsieur Justin BOUYGUES, propriétaire, domicilié à Burgales, commune de Cahus.

« Pris au nom et comme administrateur légal de Céline BOUYGUES, sa fille mineure, domiciliée à Brugales, commune de Cahus, et en toutes autres meilleures qualités s'il y a lieu, et « notamment comme mari de la « dame Louise DANROC, en faillite, pour autorisation de cette « dernière si besoin était. » Co-licitant défaillant.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Premier lot

Il se compose d'une châtaigneraie autrefois pâture et d'une bruyère autrefois terre contigue, portées au plan cadastral de la commune de Cahus, comme suit : B, mille quatre-vingt-sept, La Cavaille, pâture, cinq ares quatre-vingt-dix centiares de 2^e classe d'un revenu de vingt-cinq centimes. B, mille quatre-vingt-huit p, La Cavaille, terre, trois ares trente-huit centiares de 5^e classe d'un re-

venu de quatre centimes confrontant dans l'ensemble à Danroc Louis, Roussille, Danroc Jean-Pierre, et chemin latéral à la voie du chemin de fer.

Mise à prix, cinq francs, 5 fr. ci.....

Deuxième lot

Le deuxième lot est composé d'un pré autrefois terre, désigné comme suit à la matrice cadastrale de la commune de Cahus : B, mille cent dix-huit, Pré de Lolin, terre, dix ares soixante centiares de 2^e classe, d'un revenu de deux francs soixante-seize centimes.

Cet immeuble confronte à Roussille, Brunie et à deux chemins. Mise à prix deux cents 200 fr. francs, ci.....

Troisième lot

Le troisième lot comprend un immeuble en nature de pré et vigne, autrefois terre et vigne, désigné comme suit à la matrice cadastrale de la commune de Cahus : B, mille cent douze, Pré de Lol, vigne, douze ares quarante centiares de 2^e et 3^e classes d'un revenu de trois francs soixante-deux centimes.

B, mille cent treize, Pré de Lolin, terre, neuf ares dix centiares de 3^e et 4^e classes d'un revenu de un franc quatre centimes.

Les deux numéros sont contigus et confrontent dans l'ensemble à Capelle, Jauzac et chemin. Mise à prix deux cents 200 fr. francs, ci.....

Quatrième lot

Le quatrième lot est composé d'un immeuble en nature de pré, terre et rivage, désigné comme suit à la matrice cadastrale de la commune de Cahus : B, mille cinquante-deux, La Maurière, pâture, sept ares dix centiares de 1^{re} classe d'un revenu de quarante-six centimes.

B, mille cinquante-trois, La Maurière, terre, dix ares dix centiares de 2^e et 3^e classes d'un revenu de deux francs treize centimes.

B, mille cinquante-quatre, La Maurière, pré, deux ares dix centiares, de 4^e classe, d'un revenu de trente-six centimes. B, mille cinquante-cinq, La Maurière, terre, de neuf ares vingt centiares, de 2^e et 3^e classes, d'un revenu de un franc quatre-vingt-neuf centimes. Les quatre numéros sont contigus et confrontent dans l'ensemble à Brunie, Capelle, Lherm et rivière de Cère. Mise à prix cent francs 100 fr. ci.....

Cinquième lot

Le cinquième lot est composé d'un immeuble en nature de terre et rivage, autrefois châtaigneraie, porté comme suit à la matrice cadastrale de la commune de Cahus : B, mille vingt-huit, La Maurière, châtaigneraie, dix-huit ares soixante-dix centiares, de 1^{re} et 2^e classes, d'un revenu de quatre francs soixante-cinq centimes. Cet immeuble confronte à Longayrou, à Brunie de deux côtés et à la rivière de Cère. Mise à prix vingt francs 20 fr. ci.....

Sixième lot

Le sixième lot est composé d'un pré désigné comme suit à la matrice cadastrale de la commune de Cahus : B, mille vingt-deux, La Maurière, pré onze ares vingt centiares, 4^e classe, d'un revenu de un franc quatre-vingt-dix centimes, confrontant à Brunie, Roussille et Longayrou. Mise à prix vingt francs 20 fr. ci.....

Septième lot

Le septième lot est composé d'un immeuble en nature de vigne et pré désigné comme suit à la matrice cadastrale de la commune de Cahus : B, mille cent quarante-sept, Crouzade, vigne, six ares, quarante centiares, 4^e classe, d'un revenu de quatre-vingt-cinq centimes. B, mille cent quarante-huit, Crouzade, pré, quatre ares, cinquante centiares, 4^e classe, d'un revenu de soixante-dix-sept centimes. Les deux numéros sont contigus et confrontent à Jauzac, Simon, Brunie et chemin public. Mise à prix vingt francs 20 fr. ci.....

Huitième lot

Le huitième lot est composé de deux immeubles séparés par la route, l'un en nature de friche, l'autre en nature de pré, n'ayant formé autrefois qu'un seul et même immeuble désigné comme suit à la matrice cadastrale de la commune de Cahus : B, sept cent quatre-vingt-trois p, Les Crouzades, vigne, vingt-neuf ares soixante-dix centiares, 4^e et 5^e classes, d'un revenu de un franc dix-huit centimes. La friche confronte à Moulé, Lestrade, Danroc et à la route. Le pré confronte à Roussille, Lasbordès, chemin public et à la dite route. Mise à prix cent francs 100 fr. ci.....

Neuvième lot

Le neuvième lot est composé d'une friche et terre, autrefois vigne, portée à la matrice cadastrale de la commune de Cahus, comme suit : B, mille cent cinquante-six p, Crouzades, vigne, un are soixante-cinq centiares, de 4^e classe, d'un revenu de vingt-un centimes (avec observation qu'il paraît y avoir une erreur dans la contenance qui est d'environ six ares). Cet immeuble confronte à Brunie, Ponchie, Lestrade et chemin public. Mise à prix cinq francs, 5 fr. ci.....

Dixième lot

Le dixième lot est composé d'un immeuble en nature de friche, autrefois terre et vigne, désigné comme suit à la matrice cadastrale de la commune de Cahus : B, sept cent soixante-quatorze, Les Crouzades, terre, cinq ares cinquante centiares, de 5^e classe, d'un revenu de huit centimes. B, sept cent soixante-quinze, Les Crouzades, vigne, huit ares, de 5^e classe, d'un revenu de seize centimes. La route de Cahus divise l'article en deux parties inégales; la partie au-dessous de la route confronte à ladite route, à Lestrade, à Guidard et à chemin public; la partie au-dessus confronte à la route, à Capelle, à Brunie et à Guidard. Mise à prix cinq francs 5 fr. ci.....

Onzième lot

Le onzième lot est composé d'un immeuble en nature de friche et bruyère, autrefois terre, porté comme suit à la matrice cadastrale de la commune de Cahus : B, sept cent quarante-cinq, Les Crouzades, terre, cinquante-quatre ares trente centiares, 5^e classe, d'un revenu de quatre-vingt-un centimes. Cet immeuble confronte à Tauried, Daurac et Lacroix. Mise à prix dix francs, 10 fr. ci.....

Douzième lot

Le douzième lot est composé d'un immeuble en nature de maison, étables, cour et jardin, le tout contigu, porté à la matrice cadastrale de la commune de Cahus comme suit : B, huit cent soixante-cinq, Brugale, sol de maison et cour, de deux ares quarante centiares, de 1^{re} classe, d'un revenu de soixante-dix-sept centimes. B, huit cent soixante-sept, Bru-

Neuvième lot

gale, étable et patus de cinquante centiares, de 1^{re} classe, d'un revenu de seize centimes. Le revenu de la maison portée à la matrice cadastrale, propriété bâtie, à la 6^e classe, est de vingt-deux francs cinquante centimes. L'immeuble, dans son ensemble, confronte à Jauzac, à Simon et à chemin public. Mise à prix trois cents 300 fr. francs, ci.....

Treizième lot

Le treizième lot est composé d'une grange portée à la matrice cadastrale de la commune de Cahus, comme suit : B, huit cent cinquante-huit, Brugale, grange de quarante centiares, de 1^{re} classe, d'un revenu de treize centimes, et confrontant à Martin Capelle, à chemin public et à chemin de service. Mise à prix cent francs 100 fr. ci.....

Quatorzième lot

Le quatorzième lot est composé d'un immeuble en nature de pâture et bruyère, porté comme suit à la matrice cadastrale de la commune de Cahus : B, mille cent quatre-vingt-huit, Pech de Mespoulet, pâture de vingt-quatre ares quatre-vingt-dix centiares, de 3^e et 4^e classes, d'un revenu de douze centimes. Cet immeuble confronte à Capelle, ravin entre, à Danroc et à Communal ou à Jauzac. Mise à prix cinq francs, 5 fr. ci.....

Quinzième lot

Le quinzième lot est composé d'un immeuble en nature de pré et friche, autrefois vigne, désigné comme suit à la matrice cadastrale de la commune de Cahus : B, quatre cent soixante-dix-huit, Lacave, pré de quatorze ares cinquante centiares, de 3^e et 4^e classes, d'un revenu de trois francs cinq centimes. B, quatre cent dix-neuf, Lacave, vigne de neuf ares cinquante centiares, de 4^e et 5^e classes, d'un revenu de quatre-vingt-deux centimes. B, quatre cent vingt, Lacave, vigne de dix ares trente-cinq centiares, de 4^e classe, d'un revenu de un franc trente centimes. Les trois numéros sont contigus et confrontent dans l'ensemble à Capelle, Cassagne et Labouygue. Mise à prix cent francs, 100 fr. ci.....

Seizième lot

Le seizième lot est composé d'un immeuble en nature de bois et bruyère porté à la matrice cadas-

trale de la commune de Cahus

comme suit : B, cinq cent cinquante-six p, Pech de Brugale, bruyère quinze ares cinquante-cinq centiares de 2^e classe, d'un revenu de huit centimes. B, cinq cent cinquante-six p, Pech de Brugale, bruyère quinze ares vingt-cinq centiares de 2^e classe, d'un revenu de sept centimes. Les deux numéros sont contigus et confrontent dans l'ensemble à Simon, Colomb-Delsuc et Ponchie; ils sont traversés par la route qui les divise en deux parties inégales. Mise à prix dix francs 10 fr. ci.....

Dix-septième lot

Le dix-septième lot est composé d'un immeuble en nature de bois et bruyère porté à la matrice cadastrale de la commune de Cahus comme suit : B, quatre cent quatre-vingt-quatre, Pech Brugale, châtaigneraie de douze ares de 5^e classe, d'un revenu de douze centimes. B, quatre cent quatre-vingt-six, Pech Brugale, châtaigneraie de trente-quatre ares, soixante-dix centiares, de 5^e classe, d'un revenu de trente-cinq centimes. Les deux numéros sont contigus et confrontent dans l'ensemble à Urbain Danroc, à Simon et à chemin public. Mise à prix cinq francs 5 fr. ci.....

Dix-huitième lot

Le dix-huitième lot est composé d'un immeuble en nature de bois et bruyère porté à la matrice cadastrale de la commune de Cahus comme suit : B, cinq cent trente-quatre p, Pech Brugale, châtaigneraie de quarante ares cinquante-quatre centiares de 5^e classe, d'un revenu de douze centimes. Il confronte à Danroc, à chemin public et à chemin d'exploitation. Mise à prix cinq francs 5 fr. ci.....

Dix-neuvième lot

Le dix-neuvième lot comprend tous les immeubles dépendant de la succession de Jean-Pierre Danroc, situés dans la commune de Gagnac, canton de Bretenoux, à la matrice cadastrale de laquelle ils sont désignés ainsi qu'il suit : C, huit cent trente-deux, Les Paponnets, châtaigneraie de quarante trois ares quatre-vingt-dix centiares, de 4^e et 5^e classes, d'un revenu de un franc cinquante-six centimes. C, huit cent quarante-trois, Les

Paponnets, châtaigneraie de trente-

un ares soixante-dix centiares, de 3^e et 4^e classes, d'un revenu de deux francs quatre-vingt-cinq centimes. C, huit cent trente, Les Paponnets, châtaigneraie de vingt-huit ares, de 4^e et 5^e classes, d'un revenu de un franc cinq centimes. C, huit cent trente-trois, Les Paponnets, châtaigneraie de quatorze ares, de 4^e classe, d'un revenu de quatre-vingt-quatre centimes. Ces immeubles forment trois articles distincts. L'un, en nature de bois et bruyère confronte à Jauzac, et Brunie Antoine; un autre, en nature de châtaigneraie et pré, confronte à Jauzac ou Fageat et Simon, le troisième, en nature de châtaigneraie et bruyère, confronte à Simon et Longayrou. Mise à prix cinquante 50 fr. francs, ci.....

Tous les immeubles ci-dessus

désignés sont situés sur les communes de Cahus et de Gagnac canton de Bretenoux arrondissement de Figeac (Lot). Ils seront vendus tels qu'ils se trouvent et se comportent sans en rien excepter, ni réserver. Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé par M^e Trassy notaire à Bretenoux le 7 septembre 1905 est déposé en son étude à la date du huit septembre ou chacun peut en prendre connaissance. Les frais de poursuite, de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. L'adjudication aura lieu au jour, lieu et heure sus-indiqués, sur le lotissement et les mises à prix, ci-dessus indiqués. Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication. Pour extrait certifié véritable. Figeac le dix-neuf septembre mil neuf cent cinq.

J. LOUBET, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e TRASSY, notaire à Bretenoux et à M^e LOUBET avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Labernade.